

//// ANDREA della CORTE : PAISIELLO (Torino. Bocca, 1922. In-12, 350 pp.).

Ce livre a le grand mérite d'être la première biographie critique et la première étude d'ensemble consacrée à Paisiello et à son œuvre. Il présente des lacunes et l'auteur le sait mieux que personne puisqu'il plaide coupable dans sa préface. Sachons-lui gré de ce qu'il nous donne et d'avoir raconté la vie de son héros, simplement, sans redondance, sans ces louanges hyperboliques qui gâtent trop souvent les meilleurs travaux musicologiques de nos confrères italiens. M. della Corte n'a pu lire toutes les partitions de Paisiello disséminées aux quatre coins du monde ; aussi ne parle-t-il que de celles qu'il a examinées ; il n'a pu faire des fouilles d'archives à Paris, à Pétrograd, etc. ; du moins laisse-t-il de côté les anecdotes courantes et s'en tient-il aux sources sérieuses. Ce livre fort intéressant apporte vraiment quelque chose de nouveau à la connaissance de la musique de théâtre au XVIII^e siècle. Souhaitons que M. della Corte continue ses recherches et nous donne dans dix ans une nouvelle édition de son livre considérablement augmentée.

Tel qu'il est, cet ouvrage, qui méritait une présentation plus luxueuse, a coûté à son auteur une somme de travail considérable. Il est clair, sobre, attrayant, nourri de faits et d'observations judicieuses. Nul doute qu'après l'avoir lu beaucoup d'amateurs ne se mettent en quête des partitions de Paisiello, au moins du petit nombre de celles qui ont été rééditées, avec le désir de mieux connaître ce grand artiste dont le rire sonnait si clair aux oreilles de Stendhal qu'il avait d'abord peine à trouver gaie la musique de Rossini.

H. P.

//// SCHÖENBERG : HARMONIELEHRE (3^e édit. revue et augmentée. In-8^o, XII et 516 pp. Vienne, 1922. Universal Edition n^o 3370).

Le *Traité d'Harmonie* de Schœnberg, présentement réédité, n'est nullement révolutionnaire par ses conseils : il ne l'est que par son postulat qui professe que l'harmonie est en perpétuel devenir, qu'elle n'a point, par conséquent, de lois éternelles ni de canons immuables auxquels rapporter « le bien et le mal » harmoniques, qu'elle n'offre enfin que des règles utiles mais variables avec les époques et avec les créateurs. Devant les formes harmoniques Schœnberg est comme le linguiste en présence du langage écrit : le langage harmonique lui apparaît comme une activité intellectuelle toujours en bouillonnement ; asservi au pouvoir des pédants, ce langage relève, en fin de compte, du domaine de l'instinct. Les traités habituels d'harmonie sous-entendent que le langage musical est cristallisé, ce qui est vrai pour eux en fait, puisqu'ils n'envisagent que la langue classique, dont la forme est à jamais fixée. Mais d'autres formes, pense Schœnberg, sont possibles, légitimes, nécessaires.

Au reste, pour l'enseignement pratique, le *Traité* de Schœnberg ne diffère pas essentiellement des traités ordinaires. Si, en théoricien, Schœnberg annule la différence qu'établit la tradition entre la consonance et la dissonance, il la maintient comme pédagogue ; mais loin de présenter la dissonance comme la reine maudite d'un royaume interdit, il l'incorpore